

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU PATRIMOINE
N/Réf : CP/CM/IG/DC

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**ANIMATIONS DE NOËL
DEPLACEMENT TEMPORAIRE DU MARCHÉ JOURNALIER
sur l'allée Jean Moulin**

DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 AU DIMANCHE 6 JANVIER 2019 INCLUS

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-6,
Vu notre arrêté n° 92 du 17 février 2015, relatif à la codification de la circulation routière et au stationnement,
Vu l'arrêté municipal en date du 21 février 1986 et ses modificatifs, portant sur la réglementation générale de l'occupation du domaine public,
Vu l'arrêté n° 240 du 18 avril 2017, portant sur la réglementation du Marché Journalier et Pêcheurs.
Vu l'organisation des « **ANIMATIONS DE NOËL** » par la ville de BANDOL.
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la tranquillité et la sécurité à l'occasion de cette manifestation,

- ARRETONS -

ARTICLE 01 – Tous les commerçants du marché journalier situés sur la Place de la Liberté seront déplacés temporairement sur l'allée Jean-Moulin, du vendredi 21 décembre 2018, le matin au dimanche 6 janvier 2019 inclus, pour permettre la manifestation « **ANIMATIONS DE NOËL** »

ARTICLE 02 –. Le stationnement des véhicules de particuliers sera interdit sur ces zones et les véhicules qui s'y trouveraient malgré tout stationnés seraient en infraction avec le présent arrêté et si besoin est, enlevés et garés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 03 - Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 04 - Le Directeur Général des Services de la Mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 27 NOV. 2018

Jean-Paul JOSEPH
Maire de BANDOL

